

Nous avons commencé par Meech. Maintenant, nous avons McKenna. Je crois que l'approche Meech-McKenna-Manitoba pourrait changer cette crise en un véritable pas en avant pour le Canada. D'une manière ou d'une autre, le Manitoba peut faire la différence.

Enfin, sur ce point, permettez-moi d'aborder l'argument selon lequel le Québec doit bouger encore un peu avant que le Manitoba ne prenne une initiative. Certes, je crois que toutes les provinces devront bouger pour que de véritables progrès soient accomplis, mais je partage l'avis de Roland Penner selon lequel c'est au Manitoba de poser le prochain geste.

D'abord, ainsi que je le ferai valoir dans un instant, je pense que la réforme constitutionnelle est au moins aussi importante pour l'Ouest du Canada que pour le Québec et que le dénouement de l'impasse constitutionnelle actuelle est la seule façon qui nous permette de passer aux réformes que cette région souhaite.

Mais je crois également qu'il est important de reconnaître que nous pouvons aller de l'avant maintenant pour une seule raison : le Québec a déjà posé un geste. Le Québec a été mis à l'écart en 1982. Pierre Trudeau et les autres Premiers ministres ont conclu une entente sans le dire au Premier ministre du Québec. Il l'a appris le lendemain matin par les journaux. L'exclusion a créé beaucoup de ressentiment au Québec, comme cela aurait été le cas ici si le Manitoba avait été la province exclue. Les Québécois se sont rendu compte que l'exclusion de 1982 a créé un problème d'envergure pour le reste du pays, un problème qu'il veut voir réglé. Une constitution ne fonctionne pas si une province, qui représente près de 25 % de la population du Canada, n'y est pas partie prenante. Ainsi, certains Québécois veulent que leur province place la barre très haut avant d'accepter de faire fonctionner encore la constitution canadienne. Voilà pourquoi le Parti québécois a présenté 22 propositions.

Lors des élections provinciales de 1985 au Québec, M. Bourassa a proposé une approche plus modérée. Il a énoncé cinq principes, qui ont été approuvés par les électeurs du Québec d'abord, puis, à Edmonton en 1986, par tous les premiers ministres provinciaux du Canada. Selon l'honorable Jack Pickersgill, un Manitobain considéré comme l'un des Libéraux les plus respectés de notre histoire, si le Québec essuie un refus, si l'Accord devient désaccord et si l'adhésion des autorités constitutionnelles du Québec ne peut être obtenue, une telle chance ne se représentera probablement pas d'ici la génération suivante et des conditions aussi raisonnables ne se représenteront jamais plus. Ceux qui s'intéressent à la Constitution du Canada s'entendent généralement sur ce point. Le Québec a donc été aussi loin qu'il le pouvait sur les questions liées à l'Accord du lac Meech.

Les préoccupations du Manitoba sont naturellement causées, en partie, par des gestes du Québec qui n'ont aucun lien avec l'Accord du lac Meech -- l'adoption de la législation sur l'affichage et le recours au pouvoir de dérogation. Je comprends de telles préoccupations, comme je comprends les préoccupations que suscitent au Québec des gestes d'autres provinces dans des domaines qui n'ont également aucun lien avec l'Accord du lac Meech.